Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — *XXIVe Année.* — 15 NOVEMBRE 1888. — *No 22.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Intérêts de la société. — Chronique suisse. — Enseignement de la composition. — Nouvelles des cantons. — Nécrologie suisse. — Chronique italienne. — **Vaud** : L'Eglise et l'Ecole. — **Neuchâtel :** Chronique neuchâteloise. — **Jura bernois :** Synode scolaire. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Enseignement de la grammaire sans manuel. — Dictées. — Compositions. — Arithmétique. — Comptabilité. — Nominations.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Rapporteurs généraux.

Le Comité directeur a désigné **MM. Félix Roux, directeur de l'Ecole industrielle cantonale, à Lausanne,** et **Jules Lavanchy, professeur de dessin, à Neuchâtel,** comme rapporteurs généraux au prochain congrès de Lausanne.

M. Roux est chargé du rapport sur la question *du raccordement des écoles primaires et secondaires* et M. Lavanchy de celui *de l'enseignement du dessin.* L'un et l'autre ont accepté cette tâche importante.

Les rapports des sections, les travaux individuels, les publications diverses devront être remises à MM. les rapporteurs **avant le 1er mai 1889.** LE COMITÉ DIRECTEUR.

CHRONIQUE SUISSE

Les subventions fédérales aux Ecoles supérieures, etc.

Le gouvernement bâlois a décidé de fonder une *Ecole normale* de toutes pièces, à ce qu'il paraît, et songe à faire appel à des

spécialistes pour les divers enseignements qui s'y donneront C'est, comme on voit, l'inverse de ce qui se passe dans les cantons où l'enseignement pédagogique ne forme plus qu'une section gymnasiale.

Le *Hochschulverein* de Zurich s'est prononcé pour le subventionnement par la Confédération des Hautes Ecoles (Universités et Académies). La *Nouvelle Gazette de Zurich* (20 octobre) fait connaître les motifs de cette décision, prise sans enthousiasme, mais que les circonstances rendent pour ainsi dire nécessaire, car l'Université fédérale, rêvée par Stapfer, le ministre des Sciences et des Arts de la République helvétique, par les hommes d'Etat de la régénération de 1840 et que la Constitution fédérale de 1848 avait décrétée en principe est abandonnée ou ajournée à un temps futur.

Et cependant il est du devoir, en attendant, des autorités fédérales de venir en aide aux Ecoles cantonales supérieures qui ont fini par tenir la place d'une Université fédérale.

La décentralisation de l'instruction supérieure a aussi bien ses avantages. Au lieu d'un centre, nous en aurons cinq, plus l'Académie de Neuchâtel. Il ne peut être question de l'Université catholique de Fribourg, encore en projet, et dont la tendance en ferait un établissement à part. Il va sans dire que les subsides de la Confédération n'auraient point pour effet d'alléger le budget des cantons qui ont des Ecoles supérieures, ils auraient au contraire pour but de les mettre à même, par le développement des études, de concourir avec les Universités étrangères du second et troisième rang.

L'idée de répartir les facultés entre les six villes universitaires et académiques, émise par quelques personnes, ne saurait être prise en considération, non seulement parce que cette séparation serait trop difficile à opérer, mais parce que cette dispersion détruirait l'unité des études et réduirait les hautes Ecoles au rang d'Ecoles spéciales, au sujet desquelles on a fait ailleurs une expérience, qui n'est pas encourageante. Quant au chiffre, on parle de 400 000 francs qu'il s'agirait de répartir selon l'importance des établissements et leur fréquentation.

Tel est en raccourci le langage du *Hohschulverein* zuricois et dont la *Nouvelle Gazette de Zurich* a entretenu ses lecteurs.

Mais les propositions de Zurich en ont fait surgir d'autres. La *Gazette des Grisons* demande pourquoi on n'étendrait pas les subventions de la Confédération aux Ecoles cantonales, au lieu de les circonscrire aux Ecoles supérieures.

D'autre part, la Société des instituteurs bâlois voudrait, en exécution de l'art. 27 de la Constitution fédérale, que l'instruction primaire eût part aussi aux subsides de la Confédération en ce sens qu'un minimum de traitement fût alloué aux maîtres, qu'on vînt en aide aux cantons alpestres et que les Ecoles nor-

males fussent subventionnées comme les hautes Ecoles. Il ne s'agirait que de la bagatelle d'un million de francs.

Il est à remarquer que pendant qu'on nous représente les caisses fédérales comme regorgeant d'or, d'autres parlent d'un déficit de 3 millions prévu pour le budget de l'année prochaine. La Confédération aura certainement peine à suffire à toutes les exigences des cantons, des sociétés, des écoles diverses, sans parler des dépenses à faire pour l'agriculture, l'industrie, les arts et les allocations extraordinaires qui peuvent être réclamées en cas d'inondations ou d'autres calamités publiques. Et nous n'avons rien dit encore du militaire, qu'aucuns voudraient diminuer ou supprimer sans souci de la défense nationale qui s'impose cependant en présence des éventualités de guerre qui planent sur la vieille Europe. A. DAGUET.

LANGUE FRANÇAISE

Enseignement de la composition.

Voilà un sujet déjà bien souvent traité dans nos colonnes, mais qui ne sera jamais épuisé; car de toutes les parties du domaine de la langue maternelle, lecture, vocabulaire, grammaire, étude des auteurs, composition, c'est cette dernière qui offre le plus de difficultés à l'élève et au maître.

Aussi ce dernier attend-il quelquefois la dernière année de son enseignement pour entreprendre la tâche difficile d'apprendre à composer à son petit peuple. On a des raisons pour cela. On dit : mais il faut que l'enfant ait étudié le vocabulaire, la grammaire, l'analyse, qu'il ait lu, etc.

Or, il se trouve au contraire que les exercices de rédaction doivent marcher de front avec les autres et que, c'est en composant qu'on apprend à composer, comme en forgeant on devient forgeron. C'est ce qu'ont très bien compris les auteurs d'un livre qui vient de sortir de la librairie classique d'Armand Colin, à Paris. et dont les auteurs sont MM. Carré, inspecteur général de l'Enseignement primaire, et Moy, professeur à la faculté des Lettres et à l'Ecole normale de Douay. Cet ouvrage-ci est intitulé : *L'année scolaire de Rédaction et d'Elocution. Leçons de M. Legay. 140 sujets, 20 lettres faciles, 20 rédactions sur images, 20 exercices d'élocution, 100 exercices de vocabulaire, 180 gravures.*

« Historiettes très simples, tirées de la vie et de la morale enfantine, » avec la préoccupation constante de servir à l'éducation, anecdotes amu- » santes, parfois avec répartie heureuse; un mot spirituel, destiné à pro- » voquer chez l'enfant un éveil de l'esprit de finesse. »

C'est là le choix des sujets proposés par les auteurs.

La première leçon est déjà intéressante et instructive; nous citons :

M. LEGAY. Paul, allez au tableau et écrivez une proposition.

PAUL. Je ne sais pas, Monsieur.

M. LEGAY. Mais oui, vous allez voir. Regardez le ciel; de quelle couleur est-il ?

PAUL. Il est bleu.

M. LEGAY. Ecrivez : le ciel est bleu.

Vous voyez bien, d'où vous êtes, la cheminée de votre voisin le forgeron. Que fait-elle en ce moment.

Paul. Elle fume.

M. Legay. Eh bien, écrivez sans que je vous dicte.

Paul (écrivant). Le forgeron frappe son enclume.

M. Legay. Eh bien comment appelez-vous ce que vous avez écrit ?

Paul (d'un air capable). J'ai écrit des propositions.

M. Legay. Comprenez-vous bien ce que vous avez fait ; l'analyse grammaticale vous apprend à décomposer des propositions en sujet, verbe, attribut ou complément ; au lieu de décomposer les propositions écrites par un autre, vous en avez composé vous-même. Une proposition qui est au présent de l'indicatif, sauriez-vous la mettre à un autre temps !

Vous vous rappelez quel orage il a fait hier, dites comment était le ciel.

Paul (écrivant). Hier le ciel était noir.

M. Legay. Et demain que fera encore notre brave voisin le forgeron ?

Paul (écrivant). Demain, le forgeron frappera son enclume.

M. Legay. Paul, cela est facile. Il est inutile de nous y arrêter longtemps. Ai-je besoin de vous enseigner ce que vous savez déjà, par exemple qu'un verbe peut avoir deux sujets ? etc.

Nous trouvons cette leçon très suggestive ; mais le dirons-nous, nous préfèrerions qu'elle se bornât à l'élocution et à la rédaction sans les explications grammaticales que nous voudrions voir aborder à part, en repassant les exercices.

Nous approuvons pleinement, en revanche, l'exercice suivant :

M. Legay dessine au tableau noir la figure d'un petit garçon qui apprend sa leçon de géographie et ensuite fait écrire premièrement à Jean :

— Jules apprend sa géographie.

— Jules est accoudé sur la table.

— Jules étudie attentivement.

— Jules étudie parce que l'examen approche.

Paul, dit M. Legay, ces quatre propositions sont isolées ; ne pourriez-vous pas les réunir et en faire une seule phrase ?

Paul (écrivant). Jules apprend sa géographie — et il est accoudé sur la table — et il étudie attentivement parce que l'examen approche.

M. Legay. Ce n'est pas cela. Il ne s'agit pas de mettre ces propositions à la file ; *il faut les arranger*. Si vous aviez à dessiner un bonhomme, vous ne traceriez pas ici une tête, là un bras et, plus loin, deux jambes. Il faut que chaque partie du corps ait la place qui lui convient ; une phrase est comme un corps et c'est même pourquoi les propositions s'appellent les membres de la phrase. A vous, Jean ; construisez.

Jean (écrivant). Jules accoudé sur la table étudie attentivement sa géographie parce que l'examen approche.

Nous nous permettons ici une objection. Parce que le maître a cherché par une comparaison à éclairer Jean sur la manière de construire les quatre propositions précédentes, il ne s'ensuit nullement qu'il arrive à les construire du premier ou du second coup, conformément à l'arrangement ci-dessus, trop bien conçu pour être le fait d'un débutant ; il tâtonnera et c'est tout au plus s'il arrivera à dire : Jules apprend sa géographie ; il est accoudé sur la table ; il étudie attentivement parce que l'examen approche.

Ici les questions de grammaire recommencent et nous voudrions comme nous l'avons dit, les séparer complètement de l'exercice de composition. Il

est vrai que nous n'avons sous les yeux que le livre du maître et pour apprécier exactement la méthode, il faudrait que nous eussions sous les yeux le livre de l'élève. Mais tels quels ces exercices ont quelque chose de trop complexe, de touffu qui nous fait l'effet de produire une confusion dans l'esprit des commençants. Les arbres, comme on dit vulgairement, empêchent de voir la forêt. Mais, nous le répétons, nous voudrions voir le livre de l'élève.

Ce que nous pouvons dire à l'éloge de l'ouvrage de MM. Carré et Moy, c'est que plusieurs instituteurs de notre pays s'en servent et se félicitent d'avoir ce guide entre les mains. C'est ce qui nous a donné l'idée d'en parler dans nos colonnes. Si les éditeurs lisent cette appréciation rapide, ils rendront service à l'instruction publique en nous envoyant les manuels destinés aux élèves. A. Daguet.

Nouvelles des cantons.

— **Bedano** est une des localités du Tessin qui ont produit le plus d'artistes. Un des citoyens de cette commune établi en Italie vient de léguer 200 000 fr. pour la fondation d'une Ecole d'art industriel.

— Le **Technicum** de Winterthur est fréquenté cette année par 113 élèves. Le collège de Mariahilf, à Schwytz, en compte 200.

— Un confiseur bienfaisant, M. Bænziger, citoyen des Rhodes Extérieures de l'Appenzell, a envoyé 500 gâteaux aux rédacteurs des *Basler-Nachrichten* pour être distribués à des enfants pauvres.

— Il a paru à **Brugg** une instructive brochure consacrée à Pestalozzi, à l'occasion de la table commémorative placée sur la maison où le grand homme est mort, le 17 février 1817. Cet écrit contient le récit de la première entreprise philantropique du pédagogue suisse, l'asile-école-ferme et atelier de Neuhof qui échoua si malheureusement en 1777, après trois ans d'existence. L'auteur de cette brochure n'est pas nommé, mais c'est probablement M. Keller, directeur d'école, à Aarau.

— La ville de Berthoud a tenu à honorer aussi la mémoire du grand éducateur qui de 1799 à 1804 a dirigé dans ses murs l'Ecole populaire qui a fait sa principale gloire. Une table de marbre commémorative a été placée sur la façade du château où se trouvait l'école de Pestalozzi et dont le Gouvernement helvétique lui avait accordé la jouissance que lui retira le Gouvernement de l'Acte de médiation.

— M. Amaudruz, instituteur à **Lutry** depuis 20 ans et depuis 30 ans en fonctions dans le canton de Vaud, a pris sa retraite et a reçu à cette occasion des marques de reconnaissance des autorités locales et cantonales. M. Amaudruz recevra de l'Etat une pension de 500 francs, conformément à la loi.

— M. Eggis père, directeur de musique, qui depuis 70 ans dirige les musiques militaires du canton de Fribourg, a pris sa retraite. Les journaux fribourgeois rendent un hommage mérité à cet homme utile et honorable qui a rendu de longs et réels services à l'enseignement public et aux milices. M. Eggis est le père du poète remarquable de ce nom et de M. Adolphe Eggis, l'ancien directeur du *Monde scientifique* A. D.

Nécrologie suisse.

Le professeur VŒGELIN. — Le président KAPPELER.

Le 17 octobre s'éteignait à Zurich une haute et belle intelligence, M. Salomon Vögelin, professeur d'histoire de la civilisation à l'Université de Zurich et membre depuis 10 ans du Conseil national où il représentait les idées ultra-démocratiques et socialistes avec une rare et entraînante éloquence.

Rationaliste à outrance, il était aussi l'ennemi de l'Eglise établie et officielle. Mais sur ces derniers points, il ne parvint pas à faire triompher ses idées.

Comme historien, M. Vögelin s'était prononcé ouvertement contre les honneurs rendus à Zwingli « dont la mort tragique avait sauvé la Suisse, » que la politique intolérante et extrême du Réformateur avait mise à » deux doigts de sa perte. » Sur ce point encore Vögelin ne réussit pas à convaincre ses compatriotes, enthousiastes de l'homme de génie qui a scellé de son sang ses doctrines religieuses et politiques sur le champ de bataille de Cappel.

M. Vögelin a laissé plusieurs ouvrages importants entre autres sur *les fresques du palais épiscopal de Coire, les œuvres de Holbein*, à la bibliothèque de Zurich, et plusieurs biographies parmi lesquelles, celle du peintre Vogel.

Comme orateur, Vögelin passait pour avoir été le plus brillant des membres du Conseil national, depuis la mort du poète Jaques Salis des Grisons.

Ami sincère du corps enseignant primaire, Vögelin en était aussi fort apprécié et fut appelé à présider le Synode scolaire. En 1879, il était nommé au Conseil d'éducation comme représentant de l'enseignement supérieur au Conseil d'éducation.

Zurich a perdu une autre notabilité scolaire, M. Kappeler. Natif Thurgovien, il avait succédé à son compatriote et ami, M. Kern, comme président du Conseil de l'Ecole polytechnique, lorsque ce dernier fut appelé au poste de ministre suisse à Paris. Les journaux de la Suisse allemande représentent M. Kappeler comme un habile organisateur qni a beaucoup contribué à la prospérité de l'Ecole polytechnique, et on lui a fait les obsèques les plus pompeuses. A. D.

Chronique italienne.

Il y a eu un congrès scolaire à Bologne, le 22 septembre. On y a traité d'abord la question des moyens propres à favoriser le développement du sentiment patriotique. Deux moyens ont été indiqués; c'est d'abord de mettre en relief les faits qui ont amené l'Italie à l'unité et à l'indépendance. C'est en second lieu l'élaboration d'un recueil de chants nationaux.

Dans la discussion il a été émis le vœu que le gouvernement prenne des mesures contre les publications obscènes et corruptrices. On désire voir encourager la gymnastique et ouvrir pour la jeunesse des lieux de récréation qui la soustraient à de fâcheuses influences. La seconde question était relative aux institutrices des écoles élémentaires en faveur desquelles l'une d'entre elles, qui faisait l'office de rapporteur, rompt une lance. On lui donne gain de cause malgré une certaine opposition.

Mais la question capitale du Congrès consistait dans le projet d'affranchir l'école de la *dépendance de la commune* pour la soumettre à *l'Etat qui*

nommerait les instituteurs. L'assemblée qui ne comptait que 600 membres les premiers jours, en réunissait 1200 dans la séance consacrée à cet important objet et « présentait un aspect imposant soit par le nombre, soit par la participation de notabilités pédagogiques. La presse était aussi représentée par une dizaine de journalistes venus des diverses parties de l'Italie ».

La discussion, comme on pouvait s'y attendre, fut très vive, sans dépasser les bornes de la bienséance, selon le journal dont nous traduisons le récit. Le rapporteur se prononçait contre la translation à l'Etat de l'administration des Ecoles populaires et faisait valoir les arguments suivants :

La remise à l'Etat est contraire à la liberté. Pour faire grandir et prospérer l'Italie on doit faire marcher de front l'autonomie communale et l'unité publique. Les instituteurs, nommés par l'Etat, peuvent devenir des instruments de parti. Ce qu'ont fait les communes, depuis cinq lustres, prouve ce qu'il y aurait d'injuste et d'impolitique dans le transfert. Beaucoup d'instituteurs imposés par l'Etat aux communes y seraient vus de mauvais œil. La loi votée par les Chambres, laissant aux communes le choix de leurs maires ou syndics, il y aurait contradiction à leur ôter l'administration de leurs écoles. Le droit et le devoir d'éduquer la jeunesse appartiennent en premier lieu à la puissance paternelle et à la commune qui représente la famille. L'administration de l'école par la commune ne met pas obstacle au développement national de cette institution, puisque la haute direction de l'école est réservée à l'Etat. La commune faisant les frais de l'éducation, il y aurait une véritable spoliation à lui en enlever l'administration locale. Il se produit sans doute des dénis de justice, des cas d'arbitraire ; mais la grande majorité des communes n'en peut être rendue responsable. Au contraire, la plupart d'entre elles, petites et grandes, n'épargnent aucun sacrifice pour l'avancement de l'instruction publique et font ce que l'Etat ne pourrait pas faire à leur place. S'il y a des abus, c'est au gouvernement à les réprimer; lui qui a le droit de faire respecter la loi sans toucher aux droits légitimes des communes. Quelle que soit l'action de la bureaucratie gouvernementale, elle sera toujours moins capable que les communes de veiller avec sollicitude aux besoins des milliers d'écoles du pays. En passant du contrôle de la commune à celui de l'Etat, l'école n'a rien à gagner, ni moralement ni économiquement puisque le premier ne peut exiger qu'on dépasse le minimum fixé par la loi.

Si on veut améliorer la situation de l'instituteur on peut le faire par une augmentation du minimum du traitement et organiser d'une manière plus avantageuse le système de pensions.

Quelque concluants et définitifs que nous paraissent ces arguments des adversaires de la translation à l'Etat, c'est l'opinion contraire qui devait prévaloir. Les raisons des partisans peuvent se résumer presque en une seule : *L'influence déplorable que le parti clérical exerce sur les communes grandes ou petites. Le transfert à l'Etat, est le seul moyen d'émanciper le corps enseignant.* C'est dans ce sens que se prononcèrent quelques orateurs, notamment Giacomo Weniali, inspecteur d'écoles à Rome et l'un des deux rédacteurs en chef de la *Nuovo Educatore* dont nous venons de donner le récit en l'abrégeant. « Un grand enthousiasme, dit ce journal, se mani» feste dans la salle, après le vote favorable au transfert ».

Le projet d'une FÉDÉRATION DES INSTITUTEURS italiens devait faire l'objet de la dernière séance. Mais, vu le départ d'un grand nombre d'instituteurs, cette question a dû être renvoyée au Congrès de 1890 qui se tiendra à Bari, la ville du Napolitain, la plus peuplée après Naples, et moins éloignée que d'autres de Palerme où doit avoir lieu une grande Exposition nationale.

Les décisions du Congrès avaient été communiquées par télégramme au ministre actuel de l'Instruction publique qui n'est plus M. Coppino, mais

M. Boselli. Celui-ci a répondu par la même voie en remerciant de cette communication et en promettant de faire une étude attentive des vœux du Congrès. Si les Chambres sanctionnent le vote de la majorité des instituteurs, l'antagonisme s'accentuera d'autant entre le presbytère et l'école.

Le *Nuovo Educatore* rapporte que Léon XIII avait destiné une partie des comestibles qui lui ont été offerts en cadeaux aux orphelins et que ces derniers n'en ont pas vu la couleur; les personnes chargées de la distribution ont jugé à propos de tout garder pour elles. A. Daguet.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

L'Eglise et l'Ecole.

Le Synode de l'Eglise nationale vaudoise, réuni en session ordinaire la semaine dernière, a discuté deux questions qui intéressent tout particulièrement l'Ecole.

On sait que le Conseil d'Etat, s'inspirant des dispositions de la Constitution fédérale et des principes de la liberté de conscience garantie à tous par la Constitution vaudoise, a introduit dans le projet de loi scolaire, qui va être soumis aux délibérations du Grand Conseil, une disposition permettant de dispenser de l'enseignement religieux l'instituteur qui en fera la démande. Le synode s'est ému de cette innovation ; la commission synodale d'abord, la commisssion de gestion ensuite, par l'organe de son rapporteur, M. le pasteur Peyrollaz, ont signalé avec énergie les dangers de la liberté accordée à l'instituteur. Le Synode leur a donné raison ; les deux tiers des membres présents ont voté la résolution suivante :

« En présence du nouveau projet de loi scolaire qui menace, dans un « de ses articles, l'instruction religieuse, en ce sens qu'il dit que celle-ci « doit être organisée de manière à ne pas nuire aux autres branches d'en- « seignement, le Synode, se considérant comme l'organe des pères de fa- « mille vaudois, membres de cette Eglise, témoigne à l'autorité législative « du pays sa ferme assurance que, dans la revision de la loi sur l'instruc- « tion publique primaire, l'histoire biblique sera maintenue à sa place « dans le programme scolaire et *que les instituteurs continueront à être chargés de cet enseignement.* »

M. le pasteur Chapuis, de Chexbres, et M. le professeur Dandiran ont vainement démontré que l'intérêt même d'un enseignement religieux digne de ce nom commande une grande prudence ; qu'il peut être dangereux d'imposer cet enseignement qui, quoi qu'on en dise, ne peut être comparé à aucun autre, à des instituteurs qui, pour des motifs sérieux, demanderaient à en être dispensés ; qu'il est impossible qu'enseignée sans conviction l'histoire biblique puisse avoir sur la jeunesse l'influence moralisante qu'on en attend.

MM. Peyrollaz pasteur, Durand professeur, Jaccoud et de Haller, délégués laïques, ont soutenu, au contraire, la nécessité absolue d'obliger les régents à enseigner l'histoire biblique. Nous ne pouvons nous empêcher de relever une contradiction évidente dans les arguments invoqués par les honorables adversaires de la liberté. D'un côté, ils ont montré que l'ensei-

gnement religieux doit être, à l'école, la base de l'éducation morale, de la culture du cœur et des sentiments de l'enfant; d'un autre côté, dans le but de prouver qu'il n'est fait aucune violence aux convictions de l'instituteur, on a présenté cette étude comme devant ou pouvant être une simple mémorisation du manuel d'histoire biblique approuvé par l'autorité compétente. Or, nous le demandons, quelle influence morale peut-on attendre d'un tel enseignement?

M. Loup-Bessat, ancien instituteur, a été plus loin: il n'admet pas qu'on puisse laisser au régent la faculté d'enseigner ou de ne pas enseigner l'histoire sainte. Si sa conscience, a-t-il dit, l'empêche de s'en charger, il doit se retirer.

C'est donc au nom de la religion et de la morale en danger que le Synode de l'Eglise nationale vaudoise veut imposer l'enseignement religieux, même à des gens qui le donneraient sans conviction et qui pourraient se contenter d'indiquer la tâche à apprendre et de la faire réciter!

Nous espérons encore que le Grand Conseil apportera dans son vote sur ce point délicat des idées plus conformes à nos lois fondamentales et qu'il approuvera les dispositions du projet du Conseil d'Etat.

(A suivre) F. Roulin.

NEUCHATEL

Chronique neuchâteloise.

Le Comité central de la Société pédagogique de Neuchâtel s'est constitué comme suit: M. Charles Knapp, instituteur primaire au Locle et nommé professeur de géographie comparée à l'Académie de Neuchâtel, président; M. Arnold Fallet, aux Ponts, vice-président; M. Alph. Thiébaud, au Locle, secrétaire; caissier: M. Noblet.

D'accord avec le Directeur de l'Instruction publique, le Comité a choisi les questions suivantes pour être discutées.

1. De l'enseignement de l'instruction civique.

a) *Dans quel degré de l'école primaire doit-il commencer?*

b) *Quels développements le programme de cet enseignement doit-il comporter dans chaque degré et à l'école complémentaire pour initier autant que possible le futur citoyen à la pratique de la vie civile et politique?*

c) *Quelle est la meilleure méthode à employer?*

d) *Quelle part doit-on faire à l'intuition dans l'enseignement de cette branche?*

2. De l'utilité d'une nouvelle organisation des classes parallèles dans les localités qui ont des écoles à degrés superposés.

Quels seraient les avantages et les inconvénients de cette réorganisation établie comme suit:

Dans chaque degré, une des classes parallèles commencerait l'année scolaire en avril pour la finir au mois de mars suivant, tandis que l'autre l'ouvrirait en octobre de la même année pour la clôturer en septembre de l'année suivante?

JURA BERNOIS

Synode scolaire bernois.

Le Synode scolaire du canton de Berne a eu sa réunion ordinaire annuelle, les 15 et 16 octobre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil. L'assemblée était présidée par M. Ruegg, professeur à l'Université.

Après le rapport consacré aux travaux du Comité du Synode, l'assemblée discute le projet de loi sur les écoles primaires. Le rapporteur chargé de cette question était M. Martig, directeur de l'école normale de Hofwyl. Voici à ce sujet quelques modifications adoptées. Nous ne citons que les plus importantes :

« Dans les écoles comprenant tous les degrés, le nombre des élèves ne » peut dépasser soixante.

» Outre la géographie et l'histoire du canton de Berne et de la Suisse, » on pourra, dans des circonstances favorables, donner des leçons d'his- » toire et de géographie générales. On n'admet pas que l'enseignement » de ces deux branches puisse être donné en même temps que celui de la » langue.

» Quelques notions intuitives d'histoire naturelle devraient être ajoutées » au programme obligatoire. Dans les classes des degrés supérieurs, l'en- » seignement de l'allemand (français) devrait être prévu, à la condition » que les heures consacrées à cet enseignement fussent prises en dehors » du minimum établi par la loi.

» Le traitement de l'instituteur, en raison des charges nouvelles qu'on » lui impose, devrait être augmenté de cent cinquante francs, à payer par » l'Etat.

» On devrait supprimer les quelques dispositions un peu sévères qui » s'appliquent à la nomination de l'instituteur, à ses devoirs, aux plain- » tes qui peuvent surgir contre lui. On préfère sous ce rapport les disposi- » tions de la loi actuelle (art. 36 à 39 et 54).

» La fréquentation de l'école devrait être obligatoire pendant 9 années, » avec 800 heures de leçons chacune, sans compter le temps consacré à la » gymnastique et aux ouvrages du sexe.

» Les élèves qui, dans un examen, prouvent qu'ils ont acquis l'instruc- » tion primaire obligatoire, peuvent être dispensés de la fréquentation » scolaire dès la fin de la 8e année d'école.

» Dans les localités industrielles, le Conseil d'Etat peut réduire à 8 ans » la fréquentation obligatoire des classes, mais il exigera, dès la 4e année, » que le nombre des leçons soit élevé à 1100 par an.

» Pendant les deux premières années scolaires, le nombre des heures » de classe ne peut être supérieur à 28 par semaine. Dans les années sui- » vantes, ce nombre ne doit pas dépasser 33.

» Parmi les motifs qui excusent l'absence de l'élève, on n'admet pas » que la commission puisse juger de certaines circonstances exceptionnel- » les non prévues par la loi. On veut que, dans les cas urgents, la com- » mission ne puisse excuser les absences des écoliers qu'après avoir » obtenu chaque fois l'assentiment de l'inspecteur.

» Le Synode propose de laisser aux communes le droit d'établir des » écoles complémentaires obligatoires pour les jeunes gens libérés de la » fréquentation scolaire.

» On réclame aussi pour l'instituteur de ces classes une petite bonifica- » tion d'un franc par heure de leçon.

» Les commissions de district prévues par les art. 110 à 112 du projet » ne devraient pas être introduites dans notre canton. L'inspectorat de- » vrait plutôt être conservé ; le nombre des arrondissements d'inspection » devrait être à peu près le même qu'aujourd'hui.

Les propositions du Synode, brièvement motivées, seront transmises au Grand Conseil.

La discussion du projet de loi occupa deux séances dans la journée du 15 octobre. Le lendemain, le Synode discuta les thèses de M. Stucki, inspecteur, qui avait été chargé de *rechercher les moyens de favoriser le perfectionnement du corps enseignant.*

M. Stucki croit que si l'école veut remplir avec succès sa mission éducatrice, le personnel enseignant doit avoir reçu une instruction sérieuse. L'instituteur doit s'occuper avec amour des intérêts de la jeunesse qui lui est confiée. La valeur d'un instituteur dépend aussi des efforts persévérants qu'il déploie en vue de se perfectionner tant en pratique qu'en théorie.

En présence du grand nombre d'ouvrages publiés chaque année, il est nécessaire de guider le corps enseignant dans l'achat de livres nouveaux. Parmi les moyens à recommander dans ce but, on peut citer : 1° une liste d'ouvrages propres à guider le jeune instituteur dans sa voie et qui lui serait remise, par ses maîtres, à sa sortie de l'école normale ; 2° les comptes rendus bibliographiques des journaux pédagogiques, comptes rendus qui devraient être signés en toutes lettres par des hommes d'école impartiaux et compétents ; 3° une commission de neuf membres à nommer par le Synode et qui serait chargée d'élaborer un catalogue d'ouvrages à recommander aux instituteurs.

M. Stucki conseille de fonder dans tous les districts des bibliothèques d'instituteurs. Une bibliothèque centrale à Berne pourrait se charger de l'achat des grands ouvrages dont l'acquisition dépasse les ressources des bibliothèques régionales.

L'instituteur doit aussi lire quelques journaux et revues spéciales de la Suisse et de l'étranger, afin de se tenir au courant du mouvement pédagogique contemporain. On l'engage aussi à faire des visites d'écoles. En voyant comment procède un collègue, on peut souvent perfectionner son enseignement. L'utilité des conférences d'instituteurs est de la plus haute importance au point de vue de l'activité intellectuelle et de l'esprit de solidarité du corps enseignant.

L'Etat doit aussi organiser des cours de répétition soit dans les écoles normales, soit dans les diverses parties du canton. Les Synodes de cercle ont le droit d'initiative en ce qui concerne ces cours. Ils pourront faire des propositions concernant les branches d'enseignement, le lieu du cours, le temps à y consacrer, etc. Ces propositions seront examinées par le Comité du Synode qui les transmettra à la direction de l'Instruction publique.

Les dix thèses de M. Stucki furent adoptées par l'assemblée avec quelques modifications de peu d'importance.

On passa ensuite aux élections. Le Comité actuel du Synode a été réélu. Il se compose de MM. Ruegg, Martig, Gylam, Breuleux, Scheuner, Stucki, Wyss, Weingart, Eggimann. Le président actuel est M. Martig, directeur d'école normale.

H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Géographie physique, considérée dans ses rapports avec l'histoire de l'humanité, par Arnold Guyot, professeur à l'Académie de Neuchâtel, puis à Princeton (Etats-Unis) [1].

Nous n'avons pas à faire connaître à nos lecteurs le géographe neuchâtelois Arnold Guyot, auquel les *Etats-Unis* sont redevables d'une transfor-

[1] Paris, chez Hachette, 328 pages in-8°.

mation complète de l'étude de la Terre. Avant d'enseigner aux Etats-Unis, Guyot avait, comme on sait, professé à Neuchâtel, qu'il dut quitter en 1848, où l'Académie fut supprimée, comme un foyer d'opposition. L'ouvrage que nous annonçons est précédé d'une préface de M Vivien de St-Martin, le Nestor des géographes français, et d'une notice biographique de M. Faure, de Genève, qui donne tous les détails désirables sur la vie studieuse et mouvementée du savant neuchâtelois. Cet ouvrage avait été composé en français sous le titre de *La Terre et l'homme,* mais publié en anglais seulement. C'est pour la première fois qu'il voit le jour en français.

La géographie, comme la comprenait Guyot et, avant lui, son illustre maître, Ritter, le professeur de Berlin, n'était plus ce qu'elle avait été si longtemps, une sèche nomenclature accompagnée d'une cartographie superficielle. C'est une science des plus vastes, des plus élevées, touchant à la philosophie, à l'histoire, aux sciences naturelles et à la théologie ou plutôt à la théodicée. Car Guyot n'était pas de ces savants qui ne trouvent pas Dieu dans les espaces et qui déclarent à la façon de certain astronome athée (Lalande) « qu'ils peuvent se passer de cette hypothèse. » Mais la foi chez l'auteur ne nuit point à la science, comme c'est le cas pour plus d'un mystique.

« La *géographie d'un pays fait son histoire,* » avait dit Charles Ritter. Guyot nous offre une démonstration nouvelle de cette vérité proclamée par son maître; il prend la civilisation à son origine et la suit jusqu'à ses développements actuels. Il nous montre la civilisation naissant en Asie pour passer de là en Europe, y arriver à son épanouissement et trouver ensuite en Amérique sa réalisation complète, c'est-à-dire la réalisation de l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité véritable. C'est en Amérique que sera le peuple de *l'avenir,* selon M. Guyot, et ce n'est pas de sa part complaisance aveugle pour une patrie adoptive. Le géographe suisse devenu américain avance à l'appui de sa thèse des arguments qui sont de nature à faire réfléchir tous les esprits sérieux, alors même que l'auteur ne parviendrait pas à les convaincre. A. Daguet.

Le Monde de la science et de l'industrie, revue mensuelle illustrée publiée sous la direction de M. Alexandre Claparède.

Cette revue, fondée et dirigée par M. Adolphe Eggis, de Fribourg, puis par M. Boucher, aujourd'hui entre les mains de M. Alexandre Claparède, de Genève, offre un réel intérêt, allié à une utilité qui ne l'est pas moins. La variété des articles est un autre attrait. C'est ainsi que dans le n° 10 de la onzième année, que nous avons sous les yeux, on trouve : *les Fumées des Usines, — Destruction lente de la faune de la Suisse, — la Crémation, histoire, hygiène, technique, — les prétendus Dolmens de Liddes en Valais, — Revue de Drogueries.*

En qualité d'historien, nous avons voué une attention particulière à la notice relative aux prétendus Dolmens du Valais qui se trouvent être tout bonnement de gros cailloux travaillés par les eaux. Le gouvernement du Valais s'est laissé mystifier par une fausse découverte. L'auteur de la notice, M. Correvon est allé lui-même sur les lieux et a constaté l'erreur grossière ou sont tombés les archéologues *improvisés* de Sion.

Comme M. Correvon, les collaborateurs de M. Claparède sont tous ou pour la plupart de nos compatriotes. Raison de plus pour nous intéresser à une publication qui joint *l'agréable à l'utile.* A. D.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Enseignement de la grammaire sans manuel.

L'usage abusif que l'on faisait et que l'on fait encore dans certaines écoles du manuel de grammaire a amené une réaction bien légitime dans ce domaine. Les commissions scolaires et les instituteurs marchant au premier rang dans la voie du progrès ont réagi avec vigueur contre la mémorisation stérile des définitions grammaticales.

D'accord avec les maîtres, la direction des écoles de Lausanne n'a pas craint de supprimer tout manuel de grammaire pour le remplacer par un livre d'exercices. Ajoutons qu'un livre de ce genre est difficile à trouver, et qu'il serait nécessaire d'en composer un spécial qui convînt à notre manière d'enseigner. Est-ce à dire que cette nouvelle méthode doive exclure complètement toute mémorisation pour borner l'enseignement à une simple analyse ? D'aucuns le pensent. Quant à nous, la leçon suivante fera connaître nos idées. En proposant un sujet à traiter nous espérons intéresser nos collègues à la question et recevoir d'eux des travaux que nous serons heureux de publier.

DU VERBE

a) Développement, par le maitre, d'après les phrases suivantes, en employant la méthode interrogative :

Le berger garde le troupeau.
n. v. n.

L'enfant est malade.
n. v. a.

Exercice préliminaire : Cherchez les noms et les adjectifs et faites en l'analyse grammaticale.

1° *Questions à poser :* Que fait le berger ? Il garde quoi ? le mot *garde* indique quoi ? *(ce que fait le berger)* le mot *garder* exprime quoi ? *(une action)*.

2° Le mot *est* indique-t-il ce que fait l'enfant ? marque-t-il l'action ? qu'exprime-t-il donc ? (l'état).

b) Définition (donnée par le maître) :

Les mots qui expriment *l'action*, comme *garder*, et ceux qui marquent *l'état*, comme *être*, sont des VERBES.

c) Questions et exercice oral d'application : Nommez des mots exprimant l'action ; combien y en a-t-il ? nommez un mot exprimant l'état ; combien y en a-t-il ? *(un seul sous différentes formes)* que sont donc ces mots ? Pourquoi sont-ils des verbes ?

d) SOMMAIRE : (que les élèves doivent écrire et apprendre).

Le *verbe* est un mot qui exprime *l'état* ou *l'action*.

e) Exercices écrits :

1° *Souligner et écrire les verbes contenus dans les phrases suivantes en indiquant pourquoi ce sont des verbes.*

Le paysan *moissonne*. Louis *est* paresseux. La chèvre *broute* l'herbe. Le fleuve *déborde*. Les feuilles *étaient* vertes. Le maçon *bâtira* un édifice. Louis *sera* puni. Les singes *grimpent*. La poule *glousse*. Mes fleurs *sont* belles, mais demain elles *seront* flétries.

Modèle du devoir : *moissonne (est)* est un verbe parce qu'il marque *l c tion (l'état).*

2° *Compléter les phrases suivantes en mettant le verbe convenable* : La neige ..... à gros flocons. La cloche ..... Le soleil ..... la terre. Ce jardinier ..... les mauvaises herbes. Cet élève ..... attentif. Le coq .... Les étoiles .... brillantes. Je travaillais et j'..... content. La brebis ..... son petit. Nous ..... laborieux.

Re marques : Dicter l'ex. n° 1 et corriger au préalable. Les élèves écrivent ur chaque verbe la phrase complète du modèle. L'ex. n° 2 sera écrit au lea u. En corrigeant, chaque élève indiquera pourquoi les mots qu'il a o ité s sont des verbes.

Sujet mis à l'étude : *Du sujet du verbe* (avec exercices).

Adresser les travaux au sous-rédacteur avant le 25 courant. E. C.

COMPOSITION

I. L'automne.

Sommaire : 3e saison, jours deviennent courts, *départ des oiseaux voyageurs*, hirondelles, cailles, etc.

Aspect de la nature : triste, arbres jaunissants ou dépouillés, feuilles mortes, air souvent calme, vue très nette, beaux couchers de soleil, parfois brouillards, fortes rosées. *Chasse :* coups de fusil, jappements des chiens. *Vols d'oiseaux :* corbeaux et corneilles, oies et canards sauvages, étourneaux, etc. *Descente des troupeaux de la montagne*, bestiaux pâturant dans les prés et les champs, son argentin des clochettes.

Travaux : semailles, récolte des fruits, arrachage des pommes de terre, vendanges.

II. Emploi de mon premier gain.

Sommaire : Comment je l'ai obtenu. — Satisfaction éprouvée. — A quoi je pourrai l'employer.

III. Visite à mon vieil oncle.

Sommaire : Joie qu'il a de me voir et de me faire causer. Toujours assis dans son fauteuil, toujours gai, quoique faible et souffrant. — Recommandations pour moi d'être sage et travailleur. Il me raconte des histoires intéressantes. U. L.

DICTÉES

Degré supérieur.

Une leçon de patriotisme.

1. L'histoire de tous les maux qui ont affligé le sol de l'Helvétie nous avertira de nous tenir en garde contre l'*ascendant* et les artifices autant que contre les vices des autres peuples. Tant que nous demeurerons vraiment Suisses, nous serons respectés et forts ; nous pourrons attendre sans crainte les armées de l'ennemi et les *jugements* de la postérité : mais malheur à nous si nous cessions d'être nous-mêmes, si nous courbions la tête sous le joug des volontés étrangères ! Malheur aux hommes vils ou timorés qui nous livreraient *à la merci de* caprices *puissants !* Que nos *annales* leur

apprennent qu'ils ne parviendraient pas à se soustraire au tribunal *inflexible* de l'opinion; l'écrivain *contemporain* peut épargner l'homme, mais l'histoire ne pardonne pas le crime, et si le magistrat faible ou perfide qui abandonne ou trahit l'honneur de sa patrie ne lit pas toujours sa sentence dans les écrits de son temps, sa conscience doit lui apprendre que l'*incorruptible* histoire tient à la main le fer qui le flétrira dans l'avenir! Que sur de tels hommes seuls retombe la haine ou le mépris que des nations étrangères ont injustement *voué* à la nation suisse!

2. Pour éviter ces maux et tous ceux qui marchent à leur suite, instruisons-nous, par l'exemple de nos pères, à tourner constamment nos yeux et nos cœurs vers ce Dieu qui semble n'avoir fait notre patrie si belle que pour la prendre sous la protection particulière de sa providence. En méditant les pages sublimes, où la grandeur de nos aïeux apparaît dans tout son éclat, les âmes les plus froides sentiront que la prière d'un peuple qui invoque la bénédiction du ciel est déjà une bénédiction réelle, et que, sans *déroger* au génie de la haute politique, on peut implorer le Dieu devant lequel se prosternèrent les héros de Sempach, le Dieu qu'adorait le vertueux *anachorète* dont la sagesse religieuse calma les orages de la diète de Stanz.

Les leçons que notre histoire nous donne ne seront perdues ni pour les générations présentes, ni pour celles qui se forment et qui nous succèderont. *Aujourd'hui*, dans toutes les parties de la Suisse, les hommes faits et les jeunes gens, parlant différentes langues, mais animés du même esprit, multiplient *entre eux* les points de contact patriotique.

Lexique : **Ascendant,** influence, autorité sur l'esprit de quelqu'un. Celui dont on dépend par la naissance. *Dérivés :* ascendance, ascension, ascensionnel, ascenseur. — **A la merci de,** locut. prépos. qui signifie « sous la dépendance de ». Quelles paroles le duc Charles prononça-t-il à Grandson en voyant les Suisses agenouillés et quel sens donnez-vous au mot *merci* en cette circonstance (pardon, grâce, vie sauve)? — *Annales,* récit des événements historiques, année par année, d'où *annaliste,* celui qui écrit des annales. Ici, le sens est plus général, il est synonyme d'histoire. Vient de *an. Annal,* synonyme de annuel. — *Inflexible,* préfixe *in,* indiquant la négation, et l'adjectif *flexible.* Sens propre : qu'on ne peut fléchir, plier, courber. Ici, sens figuré : inébranlable, que rien ne peut écarter d'une appréciation juste et sévère. — *Contemporain,* préfixe *con* = avec et latin *tempus, temporis.* Celui qui vit dans le même temps. — *Incorruptible, in,* négation et adj. : corruptible. Ici, sens figuré : intégrité de l'histoire qui ne se laisse pas corrompre, éloigner de la vérité. — *Voué,* pourquoi le singulier?

Déroger, du latin *derogare* = retrancher. Sans déroger, sans être contraire à ce qui est ou doit être ordonné, à ce qui est habituel, sans rien ôter, ni modifier, ni changer. Sens figuré : faire une chose indigne de soi, s'abaisser. Famille : *dérogation,* s. f., action d'agir contrairement à ce qui est ordonné, modifier une loi; *dérogatoire,* adj., qui dépend d'une dérogation, d'où elle résulte; *dérogeance,* s. f., diminution de droits et de privilèges, action qui faisait perdre la qualité de noble; *dérogeant,* ante, adj., qui déroge. — *Anachorète,* de deux mots grecs signifiant *aller à l'écart,* religieux qui vit seul, retiré du monde, par opposition à *cénobites* ou religieux qui vivent en commun. Nommez cet anachorète?

Faire chercher aux élèves tous les mots de la même famille (dérivés et composés) que *an, temps, flexible* et *corruption* (année est un dérivé et

triennal un composé); demander la signification des qualificatifs *vils ou timorés*.

Aujourd'hui, de jour, autrefois *journ*, d'où journée, journellement, journal, journaliste, journalisme, journalier, ajourner. — *Entre eux*, l'auteur a écrit entr'eux; on ne met plus l'apostrophe avec entre que dans l'expression substantive *entr'acte*, et dans *entr'ouvrir*, *s'entr'aider*, et autres verbes.

Degré intermédiaire.

1. *Les antilopes.*

Le groupe des antilopes comprend un assez grand nombre d'espèces, qui vivent à l'état sauvage dans les deux mondes et principalement en Afrique. Ces espèces ont généralement des formes *sveltes* et gracieuses; elles sont *herbivores*, de *mœurs douces et timides*. La plupart se réunissent par troupes et habitent soit les grandes plaines, soit les régions *boisées;* quelques-unes se tiennent dans les montagnes et recherchent les cimes les plus *inaccessibles*.

Parmi les espèces les plus remarquables, on distingue les gazelles, dont la grâce et la légèreté *sont devenues proverbiales* chez les nations de l'Orient. Elles ont la taille d'une chèvre; leur poil est *fauve* sur le dos et blanc sous le ventre, avec une raie brune sur les *flancs;* leurs cornes sont noires, grosses, rondes, disposées en forme de *lyre*. Les déserts de l'Afrique et de l'Arabie renferment d'immenses troupeaux de gazelles; il s'en trouve quelquefois plus de dix mille réunies ensemble. Les lions et les panthères en font leur pâture ordinaire.

2. *Les hérons.*

Les hérons ont un long bec, fendu jusqu'aux yeux et souvent garni de dentelures. Ils s'en servent pour saisir dans l'eau les poissons et les grenouilles qui composent leur ordinaire habituel. Lorsque la pêche est insuffisante, ils se rejettent sur les vers, les mollusques, les reptiles. Leur patience est devenue proverbiale; on les voit rester des journées entières immobiles sur le rivage, attendant une proie qui souvent fait défaut. Ils sont tristes, solitaires, et ne se réunissent que pour émigrer, lorsque toutefois ils émigrent.

3. *Le chamois.*

Le chamois vit par petites troupes sur les sommets les plus élevés des Alpes et des Pyrénées. Il est de la taille d'une grande chèvre; son poil est de couleur brune; ses cornes sont petites et se recourbent à leur extrémité en manière d'hameçon. La chasse de cet animal est extrêmement difficile et périlleuse. La subtilité de son odorat lui fait sentir le chasseur à plus d'un kilomètre de distance, et, grâce à son agilité, il bondit en se jouant sur la crête des précipices. (D'après Montmahou, Zoologie.)

Exercices : Le héron, les chamois. J. F. M.

ARITHMÉTIQUE

Calculs du tant pour cent.

Exercices. 16. Quelle est la valeur escomptée d'un billet de fr. 1340,50? Taux de l'escompte 2 $^1/_2$ $^0/_0$. (Fr. 1306,99.)

17. Dans une faillite, on répartit le 15 $^1/_2$ $^0/_0$ aux créanciers. Quelle somme dois-je recevoir s'il m'était dû fr. 340,60 et 218 fr. (Fr. 86,58.)

18. On achète 420 kg. de sucre, on me fait une réduction de 2 $^3/_4$ $^0/_0$ pour le papier. Quel est le poids net? (Kg. 408,45.)

19. J'emprunte une somme de 1200 fr.; on me déduit $^3/_8$ $^0/_0$ de commission. Que dois-je recevoir? (Fr. 1195,50.)

20. Un commissionnaire achète pour le compte d'un négociant du café pour une somme de 1815 fr. Quelle est la somme que devra débourser l'acheteur si la commission est de $^3/_4$ $^0/_0$? (Fr. 1828,61.)

21. On paye pour l'assurance d'un bâtiment 1 $^1/_4$ $^0/_{00}$. Quelle est la prime à payer, si le bâtiment est taxé 18 500 fr.? (Fr. 23,13.)

22. Une marchandise achetée 350 fr. a été vendue avec une perte de 10 $^0/_0$. Quel est le prix de vente? (315 fr.)

Recherche d'un nombre dont on a pris le tant pour cent.

On a pris le 4 $^0/_0$ d'un nombre et l'on a obtenu 18. Quel est ce nombre?

Solution. Le 4 $^0/_0$ = 18; le 1 $^0/_0$ = 4,50; les $^{100}/_{100}$ ou le nombre = 100 × 4,50 = 450.

	Le 3 $^0/_0$ d'un nombre est		15.	Quel est ce nombre?		(500)
23.	Le 5 $^0/_0$ d'un nombre	=	15.	Quel est ce nombre?		(300)
	4 $^0/_0$	»	= 18.	»	»	(450)
	2 $^0/_0$	»	= 20,40.	»	»	(1020)
	8 $^0/_0$	»	= 1640.	»	»	(20500)
	3 $^0/_0$	»	= 34,20.	»	»	(1140)
	10 $^0/_0$	»	= 318,55.	»	»	(3185,50)
	20 $^0/_0$	»	= 415.	»	»	(2075)
	1 $^0/_0$	»	= 82,55.	»	»	(8255)
24.	Le 2 $^1/_2$ $^0/_0$ d'un nombre	=	20,44.	Quel est ce nombre?		(817,60)
	4 $^1/_2$ $^0/_0$	»	= 153,90.	»	»	(3420)
	5 $^1/_4$ $^0/_0$	»	= 819.	»	»	(15600)
	4 $^1/_2$ $^0/_0$	»	= 360.	»	»	(8000)
	4 $^1/_2$ $^0/_0$	»	= 369.	»	»	(8200)
	4 $^3/_4$ $^0/_0$	»	= 19,42.	»	»	(409)
	4 $^3/_5$ $^0/_0$	»	= 4,60.	»	»	(100)
	2 $^1/_2$ $^0/_0$	»	= 17,72.	»	»	(709)
25.	Le $^1/_4$ $^0/_0$ d'un nombre	=	4,80.	Quel est ce nombre?		(1920)
	$^1/_2$ $^0/_0$	»	= 9,60.	»	»	(1920)
	$^1/_8$ $^0/_0$	»	= 4.	»	»	(3200)
	$^1/_5$ $^0/_0$	»	= 1,80.	»	»	(900)
	$^1/_{10}$ $^0/_0$	»	= 3,25.	»	»	(3250)
	$^3/_4$ $^0/_0$	»	= 0,85.	»	»	(113,33)
	$^3/_8$ $^0/_0$	»	= 7,50.	»	»	(2000)
	$^5/_8$ $^0/_0$	»	= 6,20.	»	»	(992)
	$^7/_{10}$ $^0/_0$	»	= 0,84.	»	»	(120)

26. On donne à un commis une provision de 1 $^1/_2$ $^0/_0$ sur les ventes qu'il fait. Il a reçu fr. 65,98. Quel est le montant de ses ventes? (fr. 4398,65.)

27. Quel est le poids brut d'une marchandise, sachant que la tare qui est le 7 $^1/_2$ $^0/_0$ du poids brut est de kg. 95,7? (1276 kg.)

28. Une action m'a rapporté fr. 23,75. Sachant que mon argent est placé à 4 $^3/_4$ $^0/_0$, on demande le montant de l'action. (500.)

29. Les frais de recouvrement d'une dette se sont élevés à fr. 59,87. Sachant que j'ai perdu le 4 $^1/_6$ $^0/_0$, on demande quelle était la valeur de ma créance. (fr. 1436,75.)

30. Un créancier reçoit pour une dette une répartition de 3115 fr. qui est le 37 $^1/_2$ % de sa créance. Quelle est la somme qui lui était due? (fr. 8306,70.) *(A suivre.)*

Questions proposées aux examens de recrues en 1888.

I. Calcul écrit (1re série).

4. En 1887, un paysan a acheté pour 445 fr. de sel; en 1886, il en a acheté pour 468 fr.; combien a-t-il dépensé de plus en 1886? Rép. 23 fr.
3. Un mètre de drap coûte fr. 4,25; combien coûtent 252 mètres? Rép. fr. 1071.
2. Calculez l'intérêt de 2160 fr. à 3 $^1/_2$ % l'an pendant 10 mois. Rép. 63 fr.
1. On a acheté les $^4/_5$ d'une pièce d'étoffe de m. 42,75 valant fr. 3,50 le mètre, plus 12 $^3/_4$ m. de drap à fr. 9,50. On paye comptant avec 4 % d'escompte; quelle somme doit-on verser? Rép. fr. 231,20.

Calcul oral (1re série).

4. Combien font 3 pièces de 5 fr. et 6 pièces de 2 fr.? Rép. 27 fr.
3. Deux hectolitres de vin coûtent 100 fr.; combien coûtent 7 hl. Rép. 350 fr.
2. Quel est l'intérêt de 700 fr. à 3 % pendant 8 mois? Rép. 14 fr.
1. Une lettre de change de 800 fr. est payable le 1er octobre; on l'escompte le 1er juillet à 3 $^3/_4$ %; quelle est la valeur de cette lettre? Rép. fr. 792,50.

Géographie, histoire et instruction civique (examen écrit).

Note 4. Nommez quelques montagnes de votre canton?
» 3. Quelles sont les grandes vallées de la Suisse?
» 2. Quels cantons, maintenant indépendants, étaient autrefois sujets de Berne?
» 1. D'où vient que certains cantons sont très populeux, tandis que d'autres n'ont qu'une population clairsemée?
» 4 *a*) Nommez les cantons qui limitent la Suisse au Nord.
b) Quels cantons et quel lac le Rhône traverse-t-il?
» 3 *a*) Nommez les principaux chefs des guerres de Bourgogne.
b) Où se trouvent Grandson et Morat?
» 2 *a*) Comparez, en quelques traits, les cantons d'Uri et de Schaffhouse.
b) Quels cantons s'occupent d'horlogerie, et dans quelle contrée prospère la sculpture du bois?
» *a*) Comparez les Alpes avec le Jura.
b) Citez quelques attributions de l'assemblée fédérale [1].

NOMINATIONS :

Jura bernois.

Instituteurs: MM. *Carnat, François*, à St-Brais; *Monnin, Georges*, à Bassecourt; *Montavon, Simon*, à Boécourt; *Grandjean, Léon*, à Alle; *Meyer, François-Xavier*, à Fregiécourt; *Gautier, Charles-Alcide*, à Nods; *Ferrier*,

[1] Les recrues ont été laissées libres de répondre pour chaque note à l'une des questions *a* et *b*.

Godefroi, à St-Imier; *Domon, Paul-François*, à Moutier; *Piller, Constant-Gustave*, à Miécourt; *Sauvain, Benoit*, à Vermes; *Zurlinden, Jacob*, à Montoz de Sorvilier; M. *Coulon, Pierre*, à Cornol; *Laville, Joseph*, à Soyhières, Ecole supérieure; *Marquis, Joseph-Gustave*, à Mervelier; *Rueflin, François*, à Pleigne; *Sautebin, Florian-Louis*, à Saicourt; *Mouttet, J.-Alcide*, à Rebeuvelier; *Chochard, William*, à Reconvillier.

Institutrices : Mmes *Meyer, Anna*, à Bassecourt; *Christe, née Lachat, Marie*, à Alle; *Plomb, Adelaïde*, à Boncourt; *Prêtre, Marie*, à Porrentruy; *Villemin, Maria*, à Epauvillers; *Baumann née Greppin, Antoinette*, à Damvant; *Grosjean, née Racine, Marie*, à Orvin; *Sémon, née Girardin, Emma*, à la Ferrière; *Houriet, Louise*, à St-Imier; *Quebâtte née Bonnemay, Apolline*, à Peupéquinot; *Tschanz, Louise*, à Choindez; *Devain, née Ferrier, Mathilde*, à Renan; *Gobat, Laure*, à St-Imier; *Houriet, Louise*, à St-Imier; *Villoz, Marie*, à St-Imier; *Chausse, Julia-Estelle*, à Neuveville; *Rollier, Hermance-Emilie*, à Sorvilier; *Juillerat, née Mertenat, Marie*, à Fahy; *Mahon, Elisa*, à St-Brais; *Sangsue Adam, Augustine*, à Miécourt; *Poupon, née Stouder, Julie*, Les Bois; *Steulet, Marie-Joséphine*, à Tornet-dessus.

VAUD

Nominations provisoires.

Instituteurs : MM. *Joly, César*, à Rovray; *Delacrétaz, François*, à Corbeyrier; *Jaton, Henri*, à Lausanne; *Barraud, Constant*, à Bavois; *Rossier, Rodolphe*, à Monnaz; *Déglon, Adrien*, aux Croisettes; *Reymond, Alfred*, à la Gittaz (Ste-Croix); *Thuillard, Louis*, à Cremin; *Michaud, Aloïs*, au Martinet (Savigny); *Ansermoz, Félix-Aug.*, à Bursins; *Forestier, Elie*, à Glyon; *Peytregnet, Jules*, au Fordon (Provence); *Cherpillod, François*, à Chavannes-de-Bogis; *Duflon, Edouard*, à Chesalles s/Moudon.

Institutrices : Mmes *Rusillon, Blanche*, à Bex; *Grobet, Julie*, à Vuibroye; *Chausson, Louise*, à Gryon; *Trosset, Mathilde*, à Villars-Epeney; *Vonnez, Clémence*, à Yvonand; *Regamey, Sophie*, à Niédens; *Perrin, Ida*, à Ependes; *Bérard, Ida*, à Yverdon; *Brun, Augusta*, à Lausanne; *Vuadens, Adèle*, à Gérignoz (Château-d'Œx); *Vve Divorne, Sophie*, à Château-d'Œx; *Rochat, Louise*, à Vufflens-la-Ville; *Rouilly, Jeanne*, à Morcles; *Bron, Aline*, à Chenaux (Cully); *Rossire, Louise*, à Corrençon (St-Cierges); *Moret, Emma*, au Villaret (Belmont s. Yverdon); *Jaccard, Susanne*, à St-Sulpice; *Yersin, Louise*, à Rougemont.

ESSAI D'UN COURS DE COMPTABILITÉ

pour les écoles primaires.

(Voir les n°s 20 et 21 de *l'Educateur.*)

L'auteur de cet essai avait eu l'intention d'y joindre un spécimen de chacun des divers actes (cédules, reçus, billets à ordre, baux, etc.) qui sont l'objet d'inscriptions dans la comptabilité de **Louis Durand**. Mais le développement pris par cette publication et la crainte d'abuser des colonnes du journal l'obligent à renoncer, pour le moment, à publier ces pièces accessoires.

4 DOIT — Monsieur Louis Meyer, pintier, à Aigle. — AVOIR 4

1888							1888						
Janvier	1	Solde reporté (Inv. f° 2.) . .		350	—		Janvier	3	Sa livraison de vin et d'argent .	1	183	—
Juin	30	Le bon de L. Favre de ce jour .	5	29	15		Février	20	4 voiturages de bois, à 2 fr. .	2	8	—
							Avril	5	6 voiturages de fumier, à 1 fr. 50	3	9	—
							»	20	1 journée de charrue . . .	3	12	—
							Juillet	3	Le bon remis à son fils . . .	5	23	50
							»	20	Son billet au 25 sept. p^r solde .	5	143	65
				379	13						379	15

5 DOIT — Monsieur Louis Monnard, à Aigle. — AVOIR 5

1888							1888						
Janvier	15	10 ddal. p^mes de terre, à 1 fr. 10	1	11	-		Janvier	1	Sa note marchandises (Inv. f° 2)		61	50
«	23	Note de F. Reymond . . .	2	32	50		»	31	« de ce jour	2	34	—
«	31	12,5 kg jambon, à 1 fr. 90. .	2	23	75							
		Créancier à nouveau. . . .		28	25						95	50
				95	50		Juillet	1	Créancier à ce jour		28	25

6 DOIT — Le Boursier de la commune d'Aigle. — AVOIR 6

1888							1888						
Février	8	Le bon de L. Favre. . . .	2	20	—		Janvier	1	Locat. d'une parcelle au *Lieugex* (Inv. f° 2)		50	—
Juin	8	Le bon Jaquerod et divers art. .	4	62	—				1 lot de bo s à la *Chenau* »		32	-
Juillet	2	Le bon Jaquerod	5	96	—		Avril	20	400 p³ balayures, à 24 cent. .	3	96	-
				178	—						178	—

7 DOIT — Monsienr L. Meyer fils, maréchal, à Aigle. — AVOIR 7

1888 Juillet	3	Un bon sur son père pr solde .	5	23	50	1888 Janvier	1	Sa note (Inv. fo 2)		23	50
				23	50					23	50

8 DOIT — Monsieur A. Jaquerod, entrepreneur, à Aigle. — AVOIR 8

1888 Février	1	Ma note de travail en janvier .	2	45	10	1888 Janvier	20	Sa note	1	17	50
Mars	4	» » février .	3	52	40	Février	4	Reçu en espèces	2	27	60
Mai	9	» » mars et avril	4	108	90	»	24	Sa note d'outils	2	18	—
Juin	8	» » mai . .	4	42	20	Avril	15	Reçu en espèces	3	50	—
»	30	» » juin . .	5	87	50	Mai	26	Le bon sur la commune. . .	4	41	—
						Juin	8	Divers articles	4	64	80
						»	30	Ses remises sur divers . . .	5	117	20
				336	10					336	10

9 DOIT — Monsieur François Reymond, à Aigle. — AVOIR 9

1888 Janvier	27	Une cédule 175 fr. et int. 9 fr. 25	2	184	25	1888 Janvier	23	Sa note sur L. Monnard. . .	1	32	50
»	31	57 p³ chêne, à 1 fr. 05 . . .	2	59	85	»	27	Reçu une génisse	1	260	—
Juillet	2	Le billet Jaquerod quittancé .	5	21	20					292	50
		Créancier à nouveau. . . .		27	20						
				292	50	Juillet	1	Créancier à ce jour		27	20

10 **DOIT** **Monsieur Philippe Monod, agriculteur, à Aigle.** **AVOIR** 10

1888 Mars	1	Pour mon bœuf noir. . . .	3	180	—	1888 Mars	5	Une cédule de	3	150	-
								Divers articles	3	30	—
				180	—					180	-

INVENTAIRE

des immeubles, des meubles et créances, des dettes actives et passives de **Louis Durand**, *à Aigle.*

Arrêté au 30 juin 1888.

Actif

	Fr.	C.	Fr.	C.
I. Immeubles.				
Comme à l'inventaire précédent . . .			8508	28
II. Meubles.				
Espèces en caisse	164	55		
Meubles meublants.	140	—		
Linge de lit, de table	140	—		
Habillements	285	—		
Bibliothèque.	50	—		
Glace et pendule	30	—		
Ustensiles de ménage	60	—		
Outils de profession	200	—		
Instruments aratoires	40	—		
			1109	55
III. Provisions diverses.				
Provisions de ménage	150	—		
Foin, regain, etc.	200	—		
8 ddal. de pommes de terre, à 1 fr. 50 .	12	—		
Récolte sur pied	200	—		
			562	—
IV. Bétail.				
Une vache	300	—		
Une génisse.	350	—		
Deux brebis et un agneau	55	—		
Une chèvre	22	50		
Un porc.	40	—		
			767	50
V. Créances.				
Une lettre de rente fr. 300 au 5 %, et intérêt pendant 340 jours (contre A. Dupertuis)	312	75		
Cédule de 150 fr. au 5 % (contre Ph. Monod)	152	40		
Valeur de mon action à la laiterie . .	25	-		
Un billet à ordre (contre Louis Meyer, pintier) .	143	65		
Total des créances . . .			633	80
Total de l'Actif . . .			11581	13

Passif

	Fr.	C.	Fr.	C.
Lettre de rente au 5 % en faveur des hoirs Chausson échéant le 21 septembre . . .	2600	—		
Intérêt dû à ce jour	101	10		
Un acte de revers au 4 ½ % en faveur de Pernet à Ormont-Dessus, échéant le 11 octobre.	1600	—		
Intérêt dû à ce jour	52	—		
Cédule au 5 % en faveur de H. Nicolier, à Ollon	180	—		
Intérêt dû à ce jour	6	75		
A C. Borloz pour solde (G. L. f° 1)	2	70		
A M. Monnard (G. L. f° 5)	28	25		
A F. Reymond (G. L. f° 9)	27	20		
Le Passif s'élève à . . .			4598	—

BILAN

	Fr.	C.	Fr.	C.
L'Actif s'élève à	11581	13		
Le Passif s'élève à.	4598	—		
La fortune nette est de . . .	6983	13		
Elle était au 1er janvier de. . . . . Fr.	6754	45		
Elle est au 1er juillet de . . . . . »	6983	13		
Elle s'est augmentée de . . . Fr.			228	68

RÉPERTOIRE

			Folios
Borloz	Charles. . . .	Aigle	1
Chamorel . . .	Auguste . . .	Aigle	3
Commune . . .	d'Aigle	Aigle	6
Favre	Louis	Aigle	2
Jaquerod . . .	Auguste. . . .	Aigle	8
Meyer	Louis, père. . .	Aigle . . .	4
Monnard . . .	Louis, fils . . .	Aigle	5
Meyer	Louis	Aigle	7
Monod	Philippe . . .	Aigle	10
Reymond . . .	François . . .	Bex	9

G. Colomb, régent.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

POUR LA SUISSE ROMANDE

Plusieurs des chœurs de ma collection étant de nouveau épuisés, je viens de publier
trois chœurs nouveaux,
et voici l'indication de ceux actuellement en vente :

Salut, ô gai printemps! (nouveau)	20 c.	Hymne à la Paix	20 c.
Chantez toujours! (nouveau)	20 »	Dieu protège la Suisse!	20 »
Après les jours d'exil... (nouveau)	20 »	Salut aux Alpes!	20 »
Voici l'aurore!	20 »	Cantate de Grandson	40 »
La garde passe	20 »	Cantate de Davel	40 »

Une nuit aux avant-postes suisses (chœur militaire) 30 c.

Remise de 10 % à partir de 20 exemplaires.

Cette collection sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 2 fr. (au lieu de 2 fr. 70), et pour faciliter un choix aux Sociétés, toute demande de deux chœurs donnera droit à recevoir *gratuitement* l'un des trois chœurs suivants, au choix :
Une nuit aux avant-postes suisses. — Voici l'aurore! — Salut aux Alpes!
au même nombre d'exemplaires que les deux autres et sans préjudice à la remise du 10 % sur ceux-ci. On aura ainsi trois chœurs pour un prix minime. — *Envoi de la collection à l'examen.*

Cantates patriotiques

GRANDSON et DAVEL

pour chœurs mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Edition complète avec accompagnement de piano et orgue et notes relatives à l'étude et à l'exécution, 1 fr. — Edition sans accompagnement, 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.
(Editions illustrées de gravures.)

Vient de paraître: **La Moisson,** pour Sociétés mixtes.

Chœur de concert facile et d'un grand effet.

Prix: 40 cent. — Par 20 exemplaires et au-dessus, 30 cent.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.)

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

UN JOLI VOLUME ÉLÉGAMMENT RELIÉ

avec texte et musique des 54 numéros.

Prix: 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Sociétés diverses, 1 fr. 50.
En vue d'un achat collectif, j'ai abaissé le prix réduit par nombres indiqué dans le prospectus, et j'offre le recueil
Aux Sociétés, par 10 exemplaires, à 1 fr. 25.

(Voir sur le prospectus les titres des 54 pièces contenues dans le recueil.)

Adresser les demandes à l'auteur,
H. GIROUD, Ste-Croix (Vaud.)

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

PUBLICATIONS NOUVELLES :

La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel, 3 fr. 50.
Providence et foi, méditations sur quelques sujets bibliques, par C. Wagner-Groben, 3 fr.
Les contradictions de la Bible, Essai d'apologétique biblique, par Th. Gay, Dr en théologie, 1 fr. 50.
Le livre du jeune homme, par un père de famille, 2 fr 50.
Théâtre de société, par Mlle Berthe Vadier, 3 fr.
Almanach de l'Ami de la maison, 1889, 15 cent.
Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. Pasche. Nouvelle édition. Première et seconde partie, 1 fr.
Manuel d'histoire biblique, par A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr 20.
Seconds exercices de lecture, par C.-W. Jeanneret. 10me édition, 1 fr. 20.
Petit vocabulaire avec premières leçons de choses et de grammaire, par le même. 7me édition, 70 cent.

Paraîtront prochainement :

Neiges d'antan, par T. Combe, avec 57 dessins, par A. Bachelin et F. Huguenin-Lassauguette.
Poésies de Vinet, recueillies par J. Tallichet.
Premier livre de lecture, par C.-W. Jeanneret, 9me édition.
Contes du soir, par la princesse Olga Cantacuzène.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Planches noires de toutes dimensions. Vernis noir pour les dites, et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registrepour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir à 1 ou 2 faces. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers pour 1889; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & Cie
Palud 22, maison Chautrens, LAUSANNE.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Ruelle du Grand-Pont, Lausanne.

A VENDRE

A vendre pour 12 fr. dix années de l'Educateur (1878-1887) dont 4 en deux volumes bien reliés.

S'adresser à O. Uldry, Aubonne.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 23. — 1er décembre 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central, VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.*— SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

VAUD

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Collège cantonal.

La place de maître de gymnastique au Collège cantonal est au concours.
Obligations: Quatorze à vingt-deux heures de leçons par semaine.
Avantage: 1800 à 2500 francs. — Entrée en fonctions immédiate.
Adresser les offres de services au Département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 30 janvier 1889, à 6 heures du soir.

Société pédagogique vaudoise.

Les membres de la section de Lausanne sont convoqués en séance du 8 décembre, à 2 heures, dans une des salles du collège de Villamont.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de M. DELACRÉTAZ sur les moyens de remédier à l'absence de manuels de grammaire dans nos classes.

LE COMITÉ.

Demande de place.

Un instituteur de la Suisse allemande, parlant passablement le français, cherche engagement dans un institut ou comme précepteur. De bons certificats sont à disposition.
Offres sous chiffres *H°-4270-Y, à Haasenstein & Vogler, à Berne.*

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Planches noires de toutes dimensions. Vernis noir pour les dites, et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registrepour absences.
Toile américaine remplaçant le tableau noir à 1 ou 2 faces. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers pour 1889; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & Cie
Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.
J. Guilloud, Ruelle du Grand-Pont, Lausanne.